



## **Synthèse des contributions – Consultation du public sur le projet d’arrêté portant modification de l’arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des jouets**

### **A. Modalités de la consultation**

Conformément à l’article L. 123-19-1 du code de l’environnement, le projet d’arrêté portant modification de l’arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des jouets a été soumis à la consultation du public.

Cette phase de consultation s’est traduite par la mise à disposition du public du projet d’arrêté par voie électronique, selon des modalités permettant au public de formuler des observations.

La consultation du public s’est déroulée du 25 octobre au 16 novembre 2021 sur la plate-forme [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr).

### **B. Synthèse des observations**

#### **1. Données générales**

- 2 contributions ont été déposées sur le site du Ministère de la transition écologique dans le cadre de cette consultation.
- Parmi elles, 1 contribution émane de représentants professionnels ou d’entreprises et 1 d’usager.

#### **2. Synthèse des observations**

La contribution des représentants professionnels mentionnait leur souhait que la fonds réparation des jouets soit supprimé compte tenu de la marge de manœuvre de réparation des jouets très faible, mais aussi de la réparation des pièces cassées difficilement envisageable pour des questions de sécurité des enfants.

La contribution de l’usager portait sur l’avancement de l’étude relative aux modalités d’emploi du fonds et l’absence d’objectifs cibles indicatifs.

### **C. Prise en compte des observations du public**

/

